

La prévention du suicide chez les policiers

Par Louis Martin du Gard (Officier de police)

Une question embarrassante...

Le 30 mai 2013, la sénatrice Françoise Cartron, dans une question au gouvernement, s'inquiétait auprès du Ministre de l'Intérieur du nombre important de suicides dans la Police Nationale.¹ Elle lui demandait quelles étaient les mesures de prévention mise en œuvre pour y remédier. Le 06 juin 2013, le député Xavier Pintat faisait de même mais il allait plus loin en demandant que soit prises des mesures concrètes et notamment la réalisation d'un audit interne sur l'organisation et les conditions de travail dans la Police Nationale après avoir mis en avant la responsabilité de l'administration dans la prise en charge des personnels en difficulté.

Le 29 août 2013, le Journal Officiel publiait la réponse du Ministre de l'Intérieur.² Il affirmait qu'avec 42 suicides en moyenne par an depuis 5 ans, le sujet était une de ses préoccupations majeures. Il soulignait que depuis la mise en œuvre d'un dispositif de prévention en 1996, le nombre était passé de 70 suicides par an dans les années 90 à moins de 50 actuellement. Etait ensuite mis en avant le rapport d'étude épidémiologique de l'INSERM réalisé en 2010 sur les suicides de policiers,³ qui, à défaut d'avoir été rendu public, est très régulièrement cité comme preuve de bonne volonté de la part des pouvoirs publics sur la question... Enfin il citait les pôles de vigilance suicide mis en place en 2012 et un rapport d'audit des services d'inspection rendu début 2013 complétaient le tableau, laissant à penser que tout était fait pour inverser le taux constant mais alarmant du nombre de suicides dans la police.

1 <http://www.nossenateurs.fr/question/14/06531>

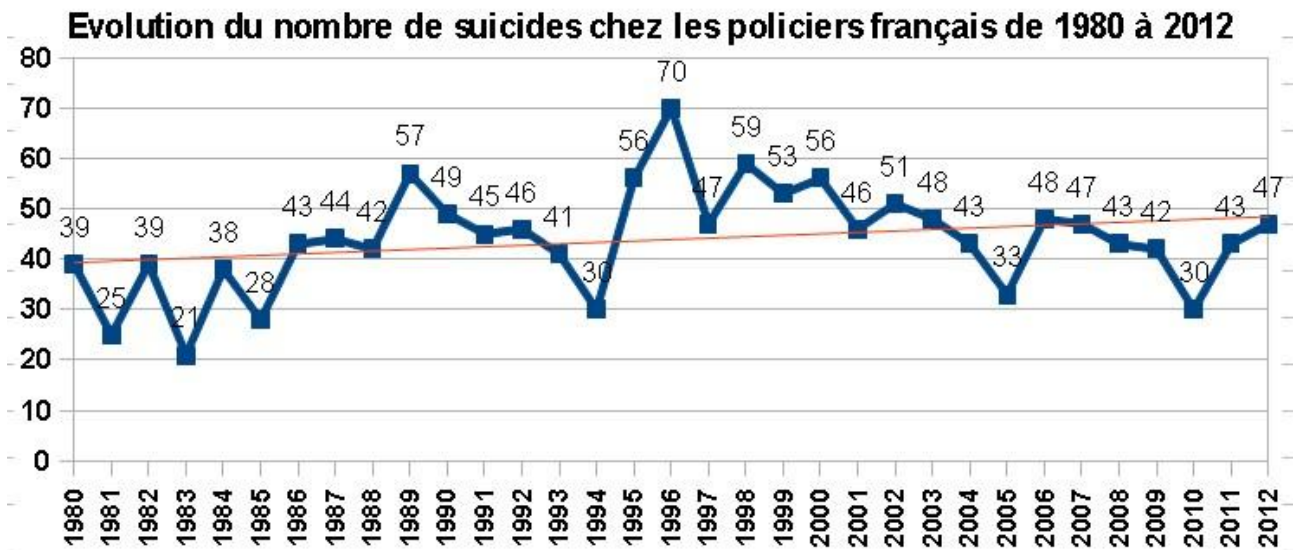
2 <http://www.senat.fr/questions/base/2013/qSEQ130606759.html>

3 <http://www.documentissime.fr/actualites-juridiques/enquete-inserm-le-taux-alarmant-des-suicides-dans-la-police-722.html>

Mais plus que des mots, les policiers attendent des actes, de vrais mesures qui se traduiraient enfin par un inversion de la tendance qui leur redonnerait espoir. A en croire l'étude réalisé par Mathieu Molines en 2012,⁴ les policiers sont loin d'être tirés d'affaire : après avoir interrogé plusieurs milliers de gradés et gardiens et selon les premiers éléments recueillis, il apparaît que plus de 40% d'entre eux se trouveraient en état de *Burn Out* élevé. Beaucoup évoquent, à propos de leur travail, un ras-le-bol, du découragement, voire, du dégoût. Sans toutefois parler de suicide, il semble que le moral des troupes ait atteint un niveau désespérément bas qui laisse présager le pire...

Mais qu'en est-il réellement des éléments de réponse apportés par le Ministre ? Les mesures prises sont-elles efficaces ? N'y-a-t-il pas d'autres moyens à mettre en œuvre qui n'ont pas été essayé et qui pourrait fonctionner pour infléchir durablement la courbe des suicides dans la police ?

1- Les chiffres



Si on regarde attentivement les chiffres officiels⁵, force est de constater qu'il faut nuancer les propos du Ministre de l'Intérieur, dans les deux sens d'ailleurs. Tout d'abord, l'étude du nombre de suicides chez les policiers depuis 1980⁶ permet de remarquer que, s'ils furent effectivement 70 à passer à l'acte en 1996, cette année reste exceptionnelle puisque l'année précédente on recensait 56 victimes et l'année suivante, 47 et que la moyenne s'établi aux alentours de 57 suicides par an sur 5 ans. Il semble d'ailleurs que le nombre de suicides depuis 2009 soit relativement stable et que la moyenne soit en baisse depuis quelques années pour stagner autour de 42 suicides par an depuis 5 ans, même

4. <http://www.ut-capitole.fr/espace-media/l-universite-en-ligne/ut1-capitole-mag/police-le-management-en-question-399571.kjsp>

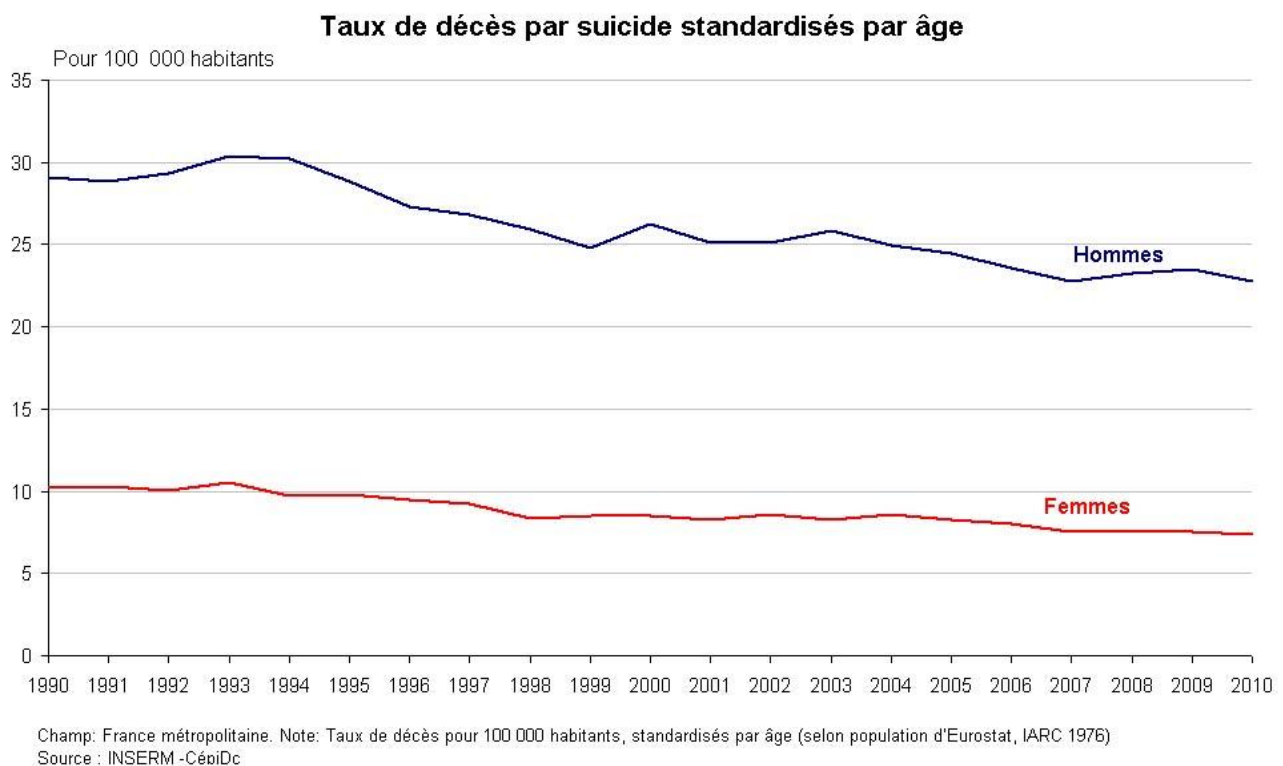
5 Chiffres tirés du Bilan Social de la Police Nationale des années 2008 à 2012

6 Voir graphique 1 : Evolution du nombre de suicides chez les policiers français de 1980 à 2012 (réalisé par nos soins)

si la courbe de tendance est légèrement ascendante.

On remarque également que deux années ont été particulièrement clémentes au regard des autres, les années 1994 et 2010 et que l'année 1997 a connue une baisse importante du nombre de décès par rapport à l'année précédente. **A quoi peut être dû cette baisse spectaculaire ?** Comment expliquer un tel écart d'une année sur l'autre ? Serait-ce la conséquence d'une baisse de l'activité policière, d'une baisse de la délinquance et de la criminalité, d'une baisse des effectifs de police ou de mesures de prévention qui auraient porté leurs fruits ? Ou bien peut-être s'agit-il d'une évolution qui serait comparable à celle du nombre de suicides dans la population française ? Nous nous sommes attachés à chercher des réponses, notamment pour l'année 2010.

Commençons par écarter la dernière hypothèse émise en observant l'évolution du taux de suicide en France produit par l'INSERM, où l'on constate qu'il n'y a aucune baisse significative du nombre de passages à l'acte en 1994, 1997 ou 2010 dans la population française.



En ce qui concerne le taux de criminalité, il n'a que peu varié selon l'INSEE ⁷ : 57,27 en 2008, 56,36 en 2009, 54,90 en 2010, 54,54 en 2011, 54,64 en 2012.

En ce qui concerne les effectifs des services de police, ils varient peu également d'une année sur

⁷ http://www.insee.fr/fr/themes/tableau.asp?reg_id=0&id=186 , taux donné = ‰/00

l'autre : 146 253 fonctionnaires en 2009, 145 540 fonctionnaires en 2010, 145 456 fonctionnaires en 2011

Pour l'activité policière, c'est l'Institut National des Hautes Etudes de Sécurité et de la Justice qui nous renseigne⁸ : avec un taux d'élucidation de 37,61% en 2008, 37,70% en 2009 et 37,44 en 2010, on ne peut être plus constant ! Et même si les IRAS (Infractions Relevées par l'Activité des Services, c'est à dire les crimes et délits découverts d'initiative par les policiers⁹) baissent légèrement : 384 784 infractions relevées en 2008, 372 264 infractions relevées en 2009, 359 292 infractions relevées en 2010.

Une baisse de l'activité des policiers peut-elle suffire à expliquer une baisse significative du nombre de suicide dans la police ? Difficile à dire mais cela semble peu probable...

2- D'autres raisons ?

Puisque les chiffres et les statistiques ne semblent pas vouloir éclairer notre lanterne, reprenons les différentes mesures mise en œuvre par les gouvernements successifs sur la prévention des suicides dans la Police Nationale :

- **1996**, mise en place d'un service de soutien psychologique opérationnel. On passe de 70 suicides en 1996 à 47 en 1997. La mesure semble avoir été salutaire pour quelques dizaines de policiers...
- **2008**, une réunion extraordinaire du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail est organisé sur le sujet. On passe de 49 suicides en 2008 à 42 en 2009. Ce n'est guère spectaculaire mais tout de même...
- **2009**, le Directeur Général de la Police Nationale adresse une note demandant aux chefs de service d'intensifier la mobilisation de tous les acteurs, qui se traduira par la mise en place de stages obligatoires de prévention du suicide pour tous les policiers. Plusieurs dizaines de milliers de fonctionnaires y participent. On passe de 42 suicides en 2009 à 30 en 2010 !

Le rapport sur l'étude épidémiologique de l'INSERM publié en 2010 n'a pas été suffisamment diffusé et surtout, n'a pas été immédiatement suivi d'effet pour être évoquée ici. De même que la mise en place des pôles de vigilance suicide est beaucoup trop récente pour espérer observer une

8 Voir le document sur le site : <http://www.inhesj.fr/sites/default/files/dgpn.pdf>

9 Sur la polémique concernant le taux d'élucidation et les IRAS, voir les articles :

<http://www.rue89.com/2010/01/12/non-le-taux-delucidation-ne-mesure-pas-lefficacite-de-la-police-133221> ,

évolution¹⁰. Mais si on revient un instant sur les années qui ont connues des baisses significatives dans le nombre de suicides, on constate qu'elles ont été précédées de mesures importantes qui se sont traduites dans les services par des actions prenant en charge la parole des fonctionnaires. Comme en 1996/1997 avec la mise en place des psychologues de soutien opérationnel et en 2009/2010, années durant lesquelles des stages basés sur l'information concernant le suicide étaient mis en place. **Et si la baisse du nombre de suicides était dû à une meilleure communication sur le sujet en direction des policiers ?**

En 2010 notamment, les stages d'information obligatoires étaient réalisés dans tous les services de police par les psychologues de soutien opérationnel. Délaissant leur rôle d'intervenant post-traumatique, ils réunissaient les fonctionnaires de différentes unités le temps d'une demi-journée afin de les renseigner sur les parcours individuels, sur les personnalités et les situations à risques susceptibles de favoriser le passage à l'acte, sur la détection des éléments déclencheurs et des signes avant-coureur chez les personnes en difficulté, etc. Suivait un échange entre les participants sur les moyens de faire face à des situations difficiles, vers qui se tourner, à qui en parler, etc. Ce n'était pas une thérapie de groupe mais le fait de faire connaissance avec la psychologue, de l'approcher, de lui parler, a certainement permis de faire tomber quelques barrières physiques ou psychologiques et surtout, cela aura permis de démystifier l'idée qu'on se fait du rôle médical du psy qui perdure dans les services de police. Le rapport sur les dispositifs de prévention du suicide et des risques psychosociaux dans la Police Nationale avait souligné ce problème : « *l'absence de demande par le policier d'une prise en charge médicale et psychologique* ». Le mieux serait de faire en sorte que les policiers se décident eux-mêmes à aller voir un psy en cas de problèmes rencontrés sans y être contraint. Mais encore faudrait-il que cela puisse se faire sans que ça se sache... La peur du jugement des pairs et l'appréhension d'être confronté à une personne qu'on ne connaît pas et qui ne connaît pas (ou très mal) les devoirs et obligations de la profession, les difficultés rencontrées sur le terrain, les horaires décalés, la pression hiérarchique, le stress en opération de police, etc. peuvent être un frein.

Il faut démystifier le rôle du psychologue de soutien opérationnel, le faire descendre de son bureau pour aller sur le terrain, pour qu'il côtoie les policiers, qu'il soit confronté aux réalités de leur quotidien et qu'il ne soit plus perçu comme une branche de la hiérarchie susceptible de vous envoyer au purgatoire pour cause de fléchissement dans la motivation au travail. Ce que Carole

10 Sur la mise en place des pôles vigilance suicide, lire notre précédent articles : <http://www.laurent-mucchielli.org/index.php?post/2013/02/20/les-risques-de-suicide-dans-la-police>

Dubois et Grégory Lévis relevaient dans la revue *Sociologies Pratiques* en avril 2013 :¹¹ « Les auteurs s'interrogent sur l'efficacité d'une prévention décidée et mise en place par des consultants. Ceux-ci sont déconnectés de la réalité du terrain, détenue par ceux qui effectuent réellement le travail. » Et les auteurs se posent la question cruciale de savoir : « Est-ce qu'appréhender les risques de manière décontextualisé conduit inéluctablement à l'inefficacité des mesures de prévention ? »

Il faut que le psychologue de soutien opérationnel soit perçu comme une personne de confiance, une personne disponible et attentive qui saura être à l'écoute et vous orienter en cas de besoin. Sa présence est nécessaire et son travail, indispensable. Les chiffres sont d'ailleurs là pour le prouver puisque quand le nombre d'intervention des psychologues de soutien augmente, le nombre de passage à l'acte baisse¹² : 34 455 interventions en 2008, 36 351 interventions en 2009, 46 512 interventions en 2010, 51 329 interventions en 2011, 55 526 interventions en 2012.

Plus de 10 000 interventions supplémentaires par rapport à 2009. Si on ajoute à cela l'étude de l'INSERM publiée en juin 2010 qui a nécessité la réalisation de nombreux entretiens avec des fonctionnaires, ce sont plusieurs dizaines de milliers de policiers ont été approchés et informés sur le suicide en 2009 et 2010. Cela confirmerait que le fait de communiquer, de parler de ses problèmes, pourrait être à l'origine d'une baisse du nombre de décès, même s'il faut relativiser car tout ceux qui consultent les psy ne sont pas forcément des candidats au suicide.

3- Un problème de communication sur le sujet

Pourtant, depuis des années le service de communication de la police fait tout pour éviter d'aborder le sujet et de communiquer sur les suicides de policiers. Le SICOP invoque « l'effet Werther »¹³ mis en évidence par une étude du sociologue Américain David PHILLIPS qui prouve que le fait d'évoquer publiquement un suicide entraîne des passages à l'acte en plus grand nombre peu de temps après la diffusion des faits. Mais ce que le SICOP ne dit pas, c'est que cette étude remonte à 1974 et qu'elle porte sur la population américaine étudiée entre les années 1947 à 1968 ! Difficile d'extrapoler ces résultats sur la population des policiers français au XXI^e siècle... Et quand on cherche un peu sur le sujet, on découvre une étude beaucoup plus récente du Centre de Santé Publique de l'Université Médicale de Vienne, réalisée en 2005, qui met en évidence un autre phénomène baptisé « Papageno »¹⁴. Cette étude porte sur l'analyse de 497 articles de presse sur le

11 In : [François Sarfati](#), [Anne-Marie Waser](#) (dir.), « Santé et travail : déjouer les risques ? », *Sociologies pratiques*, n°26, Avril 2013, 166 p., Les Presses de Sciences Po.

12 Source : Bilan Social de la Police Nationale

13 Sur l'effet Werther, lire l'article : http://www.psychologie-sociale.com/index.php?option=com_content&task=view&id=136&Itemid=44 ,

14 Sur l'effet Papageno, lire : <http://www.preventionsuicide.info/medias/papageno.php>. Pour avoir accès au rapport original en anglais : <http://bjp.rcpsych.org/content/197/3/234.full.pdf+html>

suicide pendant six mois dans différents médias écrits en Autriche. Si elle confirme bien que la répétition et la description du suicide dans les médias sont associés à une augmentation du taux de suicides, elle affirme en revanche que les messages peuvent avoir une portée préventive des comportements suicidaires lorsque le processus de formation et d'enchaînement des idées est utilisé sans décrire le passage à l'acte et lorsque l'adoption de mécanismes d'adaptation positif est valorisé. L'étude en vient à la conclusion que les messages passés peuvent avoir une influence positive ou négative selon qu'ils mettent en évidence la capacité que peut avoir une personne à surmonter une situation de crise grâce à des aides (écoute amicale, entretiens psychologiques, etc.) plutôt que de faire référence à des données épidémiologiques, à des experts ou au suicide comme phénomène de société banalisé.¹⁵

Il faut également tenir compte d'un élément important qui est rarement évoqué mais qui me paraît déterminant : les policiers ne sont pas des gens comme les autres ! Ils côtoient la mort en permanence (accidents de la route, meurtres, suicides, etc.) et possèdent une arme individuelle avec laquelle il vive quasi-quotidiennement, ce qui donne une vision très particulière de la mort. Il faut avoir une grande force de caractère pour exercer ce métier qui demande une résistance accrue à la fatigue physique et mentale ainsi qu'au stress. Les recrues sont soumises à des entretiens individuels et à des tests psychologiques pour entrer dans la police. Et si ce genre de procédé n'est jamais fiable à 100%, le moindre doute concernant un élève suffit à l'éliminer durant la formation.

Refuser de parler de suicides de policiers aux policiers est une aberration ! **Ce n'est pas en occultant le problème qu'on parviendra à le résoudre.** Cela incite les fonctionnaires à considérer que c'est mal de se sentir mal et qu'il vaut mieux le cacher plutôt que d'en parler... Avec pour conséquence, l'isolement, l'absence de solutions envisageables et parfois, l'impression de n'avoir qu'une seule porte de sortie : la mort. Car « *le suicide est un manque de savoir être mais c'est aussi une façon de faire savoir* »¹⁶. Quand on n'a pas le courage de se confier à son entourage parce qu'on a peur d'être jugé. Parce qu'un policier mal dans sa peau est un policier qui peut être dangereux pour lui-même ou pour autrui sur la voie publique ou au cours d'une enquête. On préférera donc le mettre de côté, le temps d'être rassuré sur ses capacités opérationnelles. Mais aucun flic n'a envie de vivre çà. Alors il occulte ses problèmes, ses angoisses et tente de faire face seul, jusqu'au bout, jusqu'à ce qu'il n'en puisse plus et qu'une intervention plus difficile, qu'un ordre de sa hiérarchie ou qu'un imprévu dans sa vie personnel lui semble insurmontable... Pouvoir en parler sans tabou à tous les

15 A noter que le Comité National pour la bientraitance vient de rendre un rapport proposant la mise en place d'une charte éthique à destination des médias pour communiquer sur les suicides :

<http://blogdinfo suicide.blogspot.fr/2013/10/une-charte-pour-mieux-parler-du-suicide.html>

16 <http://www.agoravox.fr/actualites/societe/article/se-suicider-est-un-manque-de-136406>

niveaux, permettrait de dédramatiser les situations difficiles, sans que le fonctionnaire en difficulté n'ait à craindre exagérément les éventuelles conséquences pour sa carrière. Cela n'empêchera peut-être pas certains passages à l'acte mais pourrait permettre à l'entourage, s'il est suffisamment informé des solutions mises en place pour intervenir, de déclencher leur mise en œuvre afin de permettre sa prise en charge avant qu'il ne soit trop tard.

Un rapport d'audit interne rendu en janvier 2013 par les services d'inspection¹⁷ sur la prévention des suicides au sein de la police et de gendarmerie, souligne l'importance du recrutement et des programmes de formation initiales et continues afin d'apprendre à repérer les situations de mal-être et de souffrance au travail le plus tôt possible. Surtout, il considère enfin que « *l'information contribue à prévenir le suicide en favorisant son dépistage et sa prise en charge* » et affirme : « *La Police nationale est une institution transparente qui reconnaît sa responsabilité sociale en qualité d'employeur* ». Enfin le document recommande la prise en charge immédiate de la famille et des collègues de la victime, tout en étant disposé à communiquer mais en évitant le sensationnalisme et la dramatisation, ce que recommandent les études les plus récentes sur le sujet. Toutes ces mesures devraient être confirmées par les recherches en cours et à venir, qui ouvriront d'autres horizons et devraient contribuer à inverser durablement la tendance dans les années à venir.

17 Inspection générale de l'administration, Inspection générale de la police nationale et Inspection générale de la gendarmerie nationale.